

AVANT-PROPOS

Le présent guide fournit des renseignements sur le PDME, le Programme de développement des marchés d'exportation, qui est l'élément fondamental du soutien donné par le gouvernement fédéral à l'expansion du commerce d'exportation.

Depuis qu'il a été lancé en 1971, le programme a aidé plus de 21 000 entreprises canadiennes à commercialiser leurs produits et services à l'étranger. Les ventes déclarées à la suite d'activités appuyées par le PDME ont dépassé 16,5 milliards de dollars.

Le PDME offre de l'aide aux entreprises canadiennes afin de leur permettre d'entreprendre des activités très variées de promotion des exportations ou de participer à de telles activités. Le PDME couvre les projets mis en marche par l'industrie et les projets parrainés par le gouvernement. L'une des principales caractéristiques du Programme est le partage avec l'entreprise privée des risques financiers que représente le développement de marchés étrangers.

Avant d'établir et de présenter une demande, les entreprises devraient contacter ou visiter le Centre du commerce international le plus proche (les adresses sont indiquées dans la dernière partie de la présente publication) afin de passer en revue le projet envisagé. Un délégué commercial ou autre spécialiste discutera du bien-fondé de la proposition, vous renseignera sur les critères d'admissibilité au Programme, et apportera les précisions voulues au sujet des modalités de rapport et de remboursement qui sont propres à l'initiative envisagée. À cette occasion, on vous mettra au courant de tout changement pertinent apporté au Programme depuis la date de publication de la présente brochure, et on vous indiquera les formulaires qu'il convient d'employer.

Cette brochure ne se veut qu'un document d'orientation et pourra être modifiée. Les décisions finales sur l'admissibilité et l'interprétation des critères appartiennent aux agents qui sont chargés d'évaluer les demandes.

Date de publication - mars 1990